



## Fiche de Données de Sécurité

Classé selon le SIMDUT 2015

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur du Produit

**Nom Commercial ou Désignation:** Chromate de potassium TS

**Numéro de Produit:** 6005

**Autre Identification des Numéros de Produit:** 6005-16, 6005-32

#### 1.2. Utilisation Recommandée et Restrictions d'Utilisation

Réactif de laboratoire général

#### 1.3. Détails du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

**Compagnie:** Ricca Chemical Company

**Adresse:** 448 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

**Téléphone:** 888-467-4222

#### 1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence (24 heures)

CHEMTREC (USA)

800-424-9300

CHEMTREC (International)

1+ 703-527-3887

# Fiche de Données de Sécurité

## SECTION 2: Identification des Dangers

### 2.1. Classification de la Substance ou du Mélange

Pour le texte intégral des Mentions de danger et de mise en garde énumérées ci-dessous, voir la section 16.

Classe de Danger	Catégorie	Mentions	
		de Danger:	Conseils de Prudence:
Toxicité Aiguë - Orale	Catégorie 4	H302	P264, P270, P301+P312, P330, P501
Sensibilisant respiratoire	Catégorie 1	H334	P261, P285, P304+P341, P342+P311, P501
Sensibilisant cutané	Catégorie 1	H317	P261, P272, P280, P302+P352, P332+P313, P321, P363, P501
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2	H341	P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501
Cancérogénicité	Catégorie 1	H350	P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1	H360	P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501
Danger pour le milieu aquatique (aigu)	Catégorie 2	H401	P273, P501
Danger pour le milieu aquatique ( chronique)	Catégorie 2	H411	P273, P391, P501

### 2.2. Éléments d'Étiquetage SGA

#### Pictogrammes



Mot de Signal: **Danger**

#### Mentions de Danger:

Numéro de Dange	Mention de Danger
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Fiche de Données de Sécurité

### Conseils de Prudence:

Numéro de Précaution	Déclaration de Précaution
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols.
P264	Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P341	EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P321	Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. ).
P330	Rincer la bouche.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

### 2.4. Dangers non Classés ou Couverts par le SGH

Données non disponibles

## SECTION 3: Composition/Information sur les Composants

### 3.1. Composants de la Substance ou du Mélange

Nom Chimique	Formule	lasse Moléculaire	Numero CAS	Poids%
eau	H <sub>2</sub> O	18.01 g/mol	7732-18-5	90.74
Chromate de potassium	K <sub>2</sub> CrO <sub>4</sub>	194.19 g/mol	7789-00-6	9.26
Nitrate d'argent	AgNO <sub>3</sub>	169.87 g/mol	7761-88-8	< 0.1



## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 4: Premiers Soins

#### 4.1. Renseignements Généraux sur les Premiers Soins

**Lentilles de Contact:** Peut provoquer une irritation, une rougeur, une douleur et des larmoiements.

**Inhalation:** EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Contact avec la Peau:** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Peut provoquer une légère irritation.

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Diluer immédiatement avec de l'eau ou du lait. Provoquer des vomissements. Appelez un médecin.

#### 4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Retardés

Nocif en cas d'ingestion Peut provoquer une allergie cutanée Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Contient un composé de chrome Hexavalent, qui est un cancérigène connu. Peut provoquer une irritation oculaire et cutanée. Laver abondamment à l'eau les zones de contact. En cas d'ingestion, diluer avec de l'eau. Faire vomir et puis contacter un médecin. CONTACT AVEC LES YEUX: Peut provoquer une irritation, une rougeur, une douleur et des larmoiements. CONTACT AVEC LA PEAU: Peut provoquer une légère irritation.

#### 4.3 Attention Médicale ou Traitement Spécial Nécessaire

Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. ). Irriguez immédiatement avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin si une irritation se développe. Retirer à l'air frais. Donner une respiration artificielle si nécessaire. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Rincez abondamment avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin si une irritation se développe. Diluer immédiatement avec de l'eau ou du lait. Provoquer des vomissements. Appelez un médecin.

### SECTION 5: Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

#### 5.1 Moyens d'Extinction

Utiliser tous les moyens appropriés pour éteindre les feux Approximativementnants (eau, eau pulvérisée, mousse, ou produit chimique sec). Si vous utilisez l'eau, ne pas laisser l'écoulement des eaux entrer dans les égouts.

#### 5.2 Dangers Spécifiques Résultant de la Substance ou du Mélange

Ne présente aucun risque d'incendie ou d'explosion. Le contact avec les substances oxydables peut provoquer une combustion violente.

#### 5.3 Équipement de Protection Spécial pour les Pompiers

Utiliser une tenue de protection et un appareil respiratoire appropriés pour lutter contre les incendies Approximativementnants.



## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 6: Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

#### 6.1 Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

#### 6.2 Méthodes et Matériaux de Nettoyage et de Confinement

Ne pas rincer à l'égout. Absorber avec un matériau approprié. Containerize for disposal with a hazardous waste disposal facility. Éliminer conformément à la réglementation locale.

### SECTION 7: Manutention et Stockage

#### 7.1 Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger et des Conditions de Stockage

Garder sous clef. Comme pour tous les produits chimiques, se laver soigneusement les mains après la manipulation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Protéger du gel et des dommages physiques.

## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 8: Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

#### 8.1 Paramètres de Contrôle

Nom Chimique	Type de Limite	Pays	Limite d'Exposition	La Source d'Information
Nitrate d'argent (7761-88-8)	TLV-TWA	USA	"0.01 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Ag)" As Silver soluble compounds [RR-00041-9]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Nitrate d'argent (7761-88-8)	TWA	USA	"0.01 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Ag)" As Silver soluble compounds [RR-00041-9]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Nitrate d'argent (7761-88-8)	TLV-TWA	USA	0.01 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Ag)	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Nitrate d'argent (7761-88-8)	TWA	USA	0.01 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Ag)	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Chromate de potassium (7789-00-6)	PEL	USA	"5 µg/m <sup>3</sup> TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m <sup>3</sup> Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Chromate de potassium (7789-00-6)	TLV-TWA	USA	"0.0002 mg/m <sup>3</sup> TWA (inhalable particulate matter, as Cr(VI))" As Hexavalent chromium inorganic water-soluble compounds [RR-53130-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Chromate de potassium (7789-00-6)	TWA	USA	"5 µg/m <sup>3</sup> TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Chromate de potassium (7789-00-6)	TLV-STEL	USA	"0.0005 mg/m <sup>3</sup> STEL (inhalable particulate matter, as Cr(VI))" As Hexavalent chromium inorganic water-soluble compounds [RR-53130-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)

## Fiche de Données de Sécurité

Chromate de potassium (7789-00-6)	PEL-Ceiling	USA	"0.1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling (applies to any operations or sectors for which the Hexavalent Chromium standard [29 CFR 1910.1026] is stayed or is otherwise not in effect, as CrO <sub>3</sub> )" As Chromates [RR-01554-3]	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Chromate de potassium (7789-00-6)	TWA	USA	"5 µg/m <sup>3</sup> TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Chromate de potassium (7789-00-6)	PEL	USA	"5 µg/m <sup>3</sup> TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m <sup>3</sup> Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Chromate de potassium (7789-00-6)	PEL	USA	5 µg/m <sup>3</sup> TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m <sup>3</sup> Action Level (as Cr)	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Chromate de potassium (7789-00-6)	TWA	USA	5 µg/m <sup>3</sup> TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Chromate de potassium (7789-00-6)	PEL-Ceiling	USA	0.1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling (applies to any operations or sectors for which the Hexavalent Chromium standard [29 CFR 1910.1026] is stayed or is otherwise not in effect, as CrO <sub>3</sub> )	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Chromate de potassium (7789-00-6)	PEL	USA	"5 µg/m <sup>3</sup> TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m <sup>3</sup> Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Chromate de potassium (7789-00-6)	TWA	USA	"5 µg/m <sup>3</sup> TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Chromate de potassium (7789-00-6)	PEL	USA	"5 µg/m <sup>3</sup> TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m <sup>3</sup> Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs

## Fiche de Données de Sécurité

Chromate de potassium (7789-00-6)	TWA	USA	"5 µg/m <sup>3</sup> TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Chromate de potassium (7789-00-6)	TLV-TWA	USA	0.0002 mg/m <sup>3</sup> TWA (inhalable particulate matter, as Cr(VI))	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Chromate de potassium (7789-00-6)	TLV-STEL	USA	0.0005 mg/m <sup>3</sup> STEL (inhalable particulate matter, as Cr(VI))	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)

### 8.2. Contrôles de Exposition

**Contrôles d'Ingénierie:** Aucun contrôle spécifique n'est requis. Système normal de ventilation de la pièce est adéquat.

**Protection Respiratoire:** Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. La ventilation normale de la pièce est adéquate.

**Protection de la Peau:** Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Gants résistants aux produits chimiques.

**Protection des Yeux:** Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lunettes de sécurité.

### 8.3 Equipement de Protection Individuelle

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. La ventilation normale de la pièce est adéquate. Gants résistants aux produits chimiques. Lunettes de sécurité.





## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

#### 9.1 Propriétés Physiques et Chimiques de Base

**Apparence:** Liquide jaune

**État Physique:** liquide

**Odeur:** Données non disponibles

**Seuil d'Odeur:** Données non disponibles

**pH:** Alcalin

**Point de Fusion / Congélation:** Approximativement 0°C

**Point d'Ébullition Initial / Plage:** Approximativement 102°C - Approximativement 102°C

**Point de Rupture:** Données non disponibles

**Taux d'Évaporation:** Données non disponibles

**Inflammabilité:** Données non disponibles

**Flammability/Explosive Limits:** Données non disponibles

**La Pression de Vapeur:** Données non disponibles

**La Densité de Vapeur:** Données non disponibles

**Densité Relative:** 1.08

**Solubilité:** miscible

**Coefficient de Partage:** Données non disponibles

**La Température d'Auto-Inflammation:** Données non disponibles

**Température de Décomposition:** Données non disponibles

**Viscosité:** Données non disponibles

**Propriétés Explosives:** Données non disponibles

**Propriétés Oxydantes:** Données non disponibles

### SECTION 10: Stabilité et Réactivité

#### 10.1. Réactivité et Stabilité Chimique

Données non disponibles Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.2. Possibilité de Réactions Dangereuses

Données non disponibles

#### 10.3. Conditions à Éviter et Matériaux Incompatibles

Agents réducteurs, composés organiques.

#### 10.4. Produits de Décomposition Dangereux

Ne se produira pas.



## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 11: Données Toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les Effets Toxicologiques

**Toxicité Aiguë - Exposition Orale:**

Nocif en cas d'ingestion. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. EN CAS D'INGESTION: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

**Toxicité Aiguë - Exposition Cutanée:**

N'est pas applicable.

**Toxicité Aiguë - Exposition par Inhalation:**

N'est pas applicable.

**Toxicité Aiguë - Autres Informations:**

DL50, orale, souris : 180 mg/kg (chromate de potassium), détails des effets toxiques non déclarés autres que la valeur de la dose létale. Classé comme un tumorigène.

**Corrosion Cutanée et Irritation:**

N'est pas applicable.

**Dommages Oculaires Graves et Irritation:**

N'est pas applicable.

**Sensibilisation Respiratoire:**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

**Sensibilisation de la Peau:**

Peut provoquer une allergie cutanée. Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. ). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

**Mutagénicité des Cellules Germinales:**

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.



## Fiche de Données de Sécurité

### **Cancérogénicité:**

Peut provoquer le cancer. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

### **Toxicité pour la Reproduction:**

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

### **Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Unique:**

N'est pas applicable.

### **Toxicité spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Répétée**

N'est pas applicable.

### **Danger par Aspiration:**

N'est pas applicable.

### **Información Toxicológica Adicional:**

Données non disponibles

## SECTION 12: Données Écologiques

### **12.1. Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

### **12.2. Persistance et Dégradabilité**

Données non disponibles

### **12.3. Potentiel Bioaccumulatif**

Données non disponibles

### **12.4. Mobilité dans le Sol**

Données non disponibles

### **12.5. Autres Effets Écologiques Indésirables**

Données non disponibles



## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 13: Données sur l'Élimination

#### 13.1. Méthodes de Traitement des Déchets

Données non disponibles

### SECTION 14: Informations Relatives au Transport

#### 14.1. Transport par voie Terrestre - Département des Transports (DOT, États-Unis d'Amérique)

Non Réglementé Selon les Réglementations DOT.

#### 14.2 Transport Aérien - Association du Transport Aérien International (IATA)

Non Réglementé Conformément à la Réglementation de l'IATA sur les Marchandises Dangereuses.



## Fiche de Données de Sécurité

### 14.3 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD, Canada)

Non Réglementé Selon les Réglementations TDG.

## SECTION 15: Informations sur la Réglementation

### 15.1. Risques liés à l'Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA)

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): "5 µg/m<sup>3</sup> TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m<sup>3</sup> Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): 5 µg/m<sup>3</sup> TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m<sup>3</sup> Action Level (as Cr)

### 15.2. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation de Superfund (SARA) 302 Substances Extrêmement Da

Non listé.

### 15.3. Loi sur les Modifications et Réautorisation de Superfund (SARA) 311/312 Produits Chimique

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): 1 lb final RQ; 0.454 kg final RQ

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): QR final de 10 lb; 4,54 kg final RQ

## Fiche de Données de Sécurité

### 15.4. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation du Superfund (SARA) 313 Inventaire des Rejets Toxiques

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): "1.0 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that includes Silver as part of that chemical's infrastructure, listed under Chemical Category N740)" As Silver compounds [RR-00574-3]

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): "1.0 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that includes Silver as part of that chemical's infrastructure, listed under Chemical Category N740)" As Silver compounds [RR-00574-3];

"1.0 % de minimis concentration (reportable only when in aqueous solution, listed under Chemical Category N511)" As Nitrate compounds, water dissociable [RR-03804-0]

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): 1.0 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that includes Silver as part of that chemical's infrastructure, listed under Chemical Category N740)

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): 1.0 % de minimis concentration (reportable only when in aqueous solution, listed under Chemical Category N511)

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): "0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Chromium as part of that chemical's infrastructure except for Chromite ore mined in the Transvaal Region of South Africa and the unreacted ore component of the Chromite ore processing residue (COPR), no de minimis concentration has been assigned to this chemical category, listed under Chemical Category N090)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): 0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Chromium as part of that chemical's infrastructure except for Chromite ore mined in the Transvaal Region of South Africa and the unreacted ore component of the Chromite ore processing residue (COPR), no de minimis concentration has been assigned to this chemical category, listed under Chemical Category N090)

### 15.5. Liste des Substances du Droit à l'Information du Massachusetts

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): Présent

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): Présent

### 15.6. Pennsylvanie Droit de Savoir Substances Dangereuses

eau (CAS # 7732-18-5): "Present" As Ethyl alcohol and water [RR-00802-6]

eau (CAS # 7732-18-5): Présent

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): "Environmental hazard" As Silver compounds [RR-00574-3]

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): "Present" As Silver compounds [RR-00574-3]

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): Danger environnemental

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): Présent

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): "Environmental hazard" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): "Environmental hazard; Special hazardous substance" As Chromium compounds, hexavalent [RR-00026-0];

"Environmental hazard" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): "Present" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): "Present" As Chromium compounds, hexavalent [RR-00026-0]

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): "Present" As Chromium compounds, hexavalent [RR-00026-0];

"Present" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): Danger environnemental

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): Danger environnemental; Substance dangereuse spéciale

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): Présent

## Fiche de Données de Sécurité

### 15.7. Travailleurs du New Jersey et Composantes du Droit de Savoir de la Communauté

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): "SN 3008 500 lb TPQ (Category Code N740. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)" As Silver compounds [RR-00574-3]

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): "SN 3008 500 lb TPQ (Category Code N740. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)" As Silver compounds [RR-00574-3];

"SN 3722 500 lb TPQ (water dissociable, Category Code N511)" As Nitrate compounds [RR-01770-9]

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): "sn 3008" As Silver compounds [RR-00574-3]

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): "SN 3722 500 lb TPQ (water dissociable, Category Code N511)" As Nitrate compounds [RR-01770-9]

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): "sn 3722" As Nitrate compounds [RR-01770-9]

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): corrosif

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): sn 1672

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): sn 3008

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): SN 3008 500 lb TPQ (Category Code N740. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): sn 3722

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): SN 3722 500 lb TPQ (water dissociable, Category Code N511)

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): "carcinogen" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): "SN 2245 500 lb TPQ (Category Code N090. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): "sn 2245" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): "sn 3575" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0];

"sn 2245" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): cancérigène

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): cancérigène; mutagène

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): sn 1561

Chromate de potassium (C

### 15.8. Proposition de la Californie 65

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): "carcinogen, 2/27/1987" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): "developmental toxicity, 12/19/2008" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): "female reproductive toxicity 12/19/08" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): "male reproductive toxicity, 12/19/08" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): cancérigène, 2/27/1987

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): developmental toxicity, 12/19/2008

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): female reproductive toxicity 12/19/08

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): male reproductive toxicity, 12/19/08

### 15.9. Liste Intérieure des Substances du Canada / Liste Intérieure des Substances (LIS / NDSL)

eau (CAS # 7732-18-5): Présent (LIS)

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): Présent (LIS)

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): Présent (LIS)

## Fiche de Données de Sécurité

### 15.10. États-Unis d'Amérique Toxic Substances Control Act (TSCA) Liste

Tous les composants de cette solution sont répertoriés comme actifs dans l'inventaire TSCA ou sont des mélanges (hydrates) d'éléments actifs répertoriés dans l'inventaire TSCA.

eau (CAS # 7732-18-5): Present (ACTIVE)

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): Present (ACTIVE)

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): Present [R] (ACTIVE)

### 15.11. Inventaire Européen des Substances Chimiques Commercialisées (EINECS), Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) et Polymères non Polymérisés (NLP)

eau (CAS # 7732-18-5): 231-791-2

Nitrate d'argent (CAS # 7761-88-8): 231-853-9

Chromate de potassium (CAS # 7789-00-6): 232-140-5

## SECTION 16: Autres Informations

### 16.1. Texte Complet des Mentions de Danger et des Conseils de Prudence

Nocif en cas d'ingestion Peut provoquer une allergie cutanée Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

EN CAS D'INGESTION: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. ). Rincer la bouche. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.



## Fiche de Données de Sécurité

### 16.2. Classes de Danger Diverses

**Classe de Risque de Cancérogénicité au Canada:** N'est pas applicable.

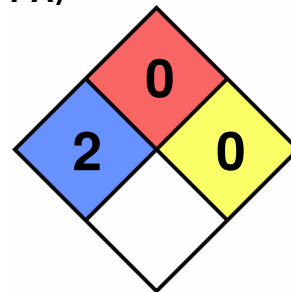
**Dangers Physiques non Classés Autrement (PHNOC):** N'est pas applicable.

**Dangers pour la Santé non Classés Ailleurs (HHNOC):** N'est pas applicable.

**Classe de Danger des Matières Infectieuses Biologiques:** N'est pas applicable.

### 16.3. Classement de la National Fire Protection Association (NFPA)

**Santé:** 2  
**Inflammabilité:** 0  
**Réactivité:** 0  
**Danger Spécial:**



### 16.4. Révision du Document

**Date de la Dernière Révision:** 2023-09-11

## AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est manipulé correctement par un personnel qualifié, le produit décrit ici ne présente pas de risque significatif pour la santé ou la sécurité. L'altération de ses caractéristiques par la concentration, l'évaporation, l'addition d'autres substances ou d'autres moyens peut présenter des dangers qui ne sont pas spécifiquement abordés ici et qui doivent être évalués par l'utilisateur. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et représentent les meilleures données actuellement disponibles pour nous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et RICCA CHEMICAL COMPANY n'assume aucune responsabilité légale ou responsabilité quelle qu'elle soit résultant de son utilisation.